

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	7
Poste :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 JANVIER

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales a, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Que dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

1889

C'est un journal républicain qui dresse en ces termes le bilan de l'année 1888 :

« Ce n'est pas derrière un crépuscule rose que disparaît l'année qui va faire place à 1889 ; elle n'a rien amélioré et elle a beaucoup aggravé.

« Tout est au noir, tout est aux conflits. Les antagonismes économiques s'enveniment, le paupérisme industriel s'aggrave et s'étend... l'offre des bras encombre sinistrement les marchés du travail, et sur des millions et des millions de familles ouvrières en détresse, le chômage et l'insécurité étendent leur voile funèbre de misère et de mort.

« Tout homme qui, au dix-neuvième siècle, ne s'attend pas à mourir de mort violente, ne comprend pas du tout l'ère de civilisation dans laquelle le sort a bien voulu le faire naître », disait Henri de Heine, croyant forger un paradoxe.

« Le paradoxe est devenu une vérité de

fait. Tous les éléments de conflits s'amasent et grandissent, sanglantes et noires nuées d'un orage menaçant à l'horizon politique.
« Pendant que tout s'effondre : religions, empires, traditions, le socialisme s'affirme et grandit. »

Nous n'avons rien à reprendre à ces paroles de la feuille républicaine.

Nous avons fait une expérience nouvelle, nous avons vu le radicalisme au pouvoir, et nous avons pu constater qu'il n'est pas moins impuissant que l'opportunisme. Où sont les réformes projetées, les améliorations promises ? Qu'est-ce que les radicaux ont fait de plus que les opportunistes ? Rien. L'épreuve était nécessaire : elle est faite et concluante.

Quand, dans ces derniers jours, M. Floquet a voulu entonner son couplet de fin d'année, il n'a trouvé que le refrain sempiternel qu'on nous rabâche : l'instruction publique ! Le commerce languit ; qu'importe, puisqu'on a dépensé beaucoup d'argent ! L'industrie se meurt ; mais on a dépensé énormément d'argent pour les écoles. Les enfants sont instruits, c'est bien, mais leurs pères n'ont pas de travail et meurent de faim : tant pis, on n'a d'argent que pour les palais scolaires. Et le discours de M. Floquet, dont on a décrété l'affichage, peut, comme tant d'autres harangues républicaines, se traduire par le mot célèbre : Si vous n'avez pas de pain, mangez des brioches !

Oui, la feuille républicaine a raison, tout craque, tout s'effondre ; la République est pourrie ; par des manifestations éclatantes, le suffrage universel a dit très haut qu'il en faut finir avec cet état de choses qui ruine le pays. L'année 1889 sera peut-être l'année des solutions.

Nous aurons à pourvoir à l'élection des députés, et au renouvellement de la moitié des conseils généraux. On avait parlé de procéder de bonne heure aux élections législatives, mais, d'après le Rappel, qui est en situation d'être bien informé, les opérations électorales auraient lieu aux

époques ordinaires. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas être à la merci d'une surprise. Nous devons nous préparer à la bataille, et nous croyons que nos amis feront sagement en s'y préparant le plus tôt possible.

C. FOURNIER-CARVILLE.

L'ANNÉE ÉLECTORALE

L'année 1889, dans laquelle nous sommes entrés, va être marquée par plusieurs manifestations électorales aussi considérables par l'étendue qu'elles auront que par les conséquences politiques qu'elles pourront avoir.

Le corps électoral sera appelé, on le sait, à renouveler la Chambre des députés. Les élections devront avoir lieu dans l'intervalle compris entre le 14 août et le 14 octobre, et mettront en mouvement les 10 millions d'électeurs que comprend le pays.

Peu de semaines avant le renouvellement intégral de la Chambre devra avoir lieu le renouvellement, par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. 89 conseils généraux et 361 conseils d'arrondissement devront être renouvelés par moitié. Les électeurs auront à renommer 4,500 conseillers généraux et 4,750 conseillers d'arrondissement. Ce renouvellement des assemblées devra nécessairement précéder celui de la Chambre des députés. Car les conseils généraux renouvelés devront être constitués avant le premier lundi suivant, le 18 août, date de l'ouverture de leur session. Les élections départementales, s'appliquant à la moitié des cantons de chaque département, mettront en mouvement la moitié du corps électoral.

Ce sera la première fois, depuis 1870, qu'il y aura, dans la même année, à quelques semaines de distance, ces deux grandes opérations électorales.

Sept élections doivent avoir lieu pendant le mois de janvier.

Le 6 janvier, élections législatives dans la Somme et dans la Charente-Inférieure,

pour le remplacement du général Boulanger qui a opté, comme on le sait, pour le département du Nord.

Le 13 janvier, élection sénatoriale dans les Côtes-du-Nord et dans la Corse ; siège de M. Duclerc, attribué par la voie du sort au département des Côtes-du-Nord, et remplacement en Corse de M. Corsi, sénateur décédé.

Le 27 janvier, élection sénatoriale dans la Creuse par suite du décès de M. Rampont ; élection législative dans la Côte-d'Or, en remplacement de M. Dubois, décédé, enfin, élection législative dans la Seine, en remplacement de M. Hude, décédé.

INFORMATIONS

NI EMPRUNTS NI IMPÔTS NOUVEAUX

Les centimes additionnels pour les 31,423 communes de France, Paris excepté, se sont encore accrus en 1888 de 14,850 fr. Depuis 1878, les centimes additionnels sont passés de 4,712,838 à 4,952,866.

Les revenus communaux, Paris excepté, se sont élevés de 222 millions en 1879 à 248 millions pour 1888.

Il n'y a plus en France que 2,723 communes imposées de moins de 15 c. additionnels. Mais, en revanche, il y en a 4,040 qui payent plus de 100 centimes.

Et la République devait être le plus économique des régimes !

UNE REVUE

Le Conseil général de la Seine a récemment décidé de dépouiller l'hospice de Sainte-Anne du nom sous lequel il était connu et de substituer à ce vocable celui de Cabanis. Il est vrai que Cabanis fut juré au tribunal révolutionnaire, mais il ne s'en tint pas là. Il fut un des agents les plus actifs du 18 Brumaire et, par le zèle qu'il déploya en cette affaire, mérita d'être inscrit parmi les « cinquante » désignés pour rédiger la nouvelle Constitution. Est-ce le césarisme que le Conseil général a voulu honorer d'une manière particulière ?

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

III

LE SABLE ROUGE

Le pressentiment n'était que trop juste : Grotius ne devait pas revenir.

A peine était-il entré au Biennenhof que, sur les ordres de Guillaume de Nassau, il avait été arrêté et jeté en prison.

Le premier mouvement de désespoir passé, Marie rassembla autour d'elle ses enfants et Jean de Nombas, le fiancé de Cornélie.

Une pâleur douloureuse couvrait le front de la jeune femme, mais elle ne versait pas une larme. C'était l'heure d'agir et non point de pleurer.

— Mes bien-aimés, leur dit-elle, il a suffi d'un moment pour bouleverser notre vie. L'épreuve tombe des mains de Dieu. Je l'accepte afin de la rendre moins lourde. Je vous chéris, vous le savez, du fond de l'âme, avec la même ardeur, le même dévouement. Pour chacun de vous, je donnerais ma vie. Ne m'accusez point si plus tard mon devoir m'oblige à vous quitter. Placés entre

le compagnon de ma vie, à qui j'ai prêté serment de l'aimer dans le bonheur et dans l'infortune, et les enfants qu'il m'a donnés, j'irai au mari qui souffre. Vous saurez comme moi accepter la part de douleurs. Votre sœur me remplacera, et vous lui obéirez comme à moi-même, si je suis contrainte de vous quitter...

— Nous quitter, mère ! Où iras-tu ? demanda la jeune fille.

— Partager la prison de ton père.

Ses trois fils s'agenouillèrent devant elle.

— Vous êtes grande et sainte, dit Pieter ; et, baisant la main de Marie, ce que vous souhaitez, nous le ferons...

— Nous le jurons ! ajoutèrent Cornélius et Dietrich.

La jeune fille appuya en pleurant son front contre l'épaule de sa mère.

— Je me montrerai digne de toi.

— Je vous aime, je vous bénis tous ! fit Marie. Le ciel permettra que nous nous retrouvions un jour, heureux comme dans le passé. Nous savurerons d'autant plus cette joie, que le présent paraît plus amer.

Sans perdre un instant, M^{me} Grotius présenta une requête aux États, afin d'obtenir de s'enfermer dans la prison de son mari.

En même temps, le bourgmestre de Rotterdam intervenait et représentait à Maurice de Nassau

que Grotius, conseiller et pensionnaire de Rotterdam, ne relevait que des États.

Tout en maintenant les droits de Grotius, le bourgmestre, dans la crainte de paraître vouloir le soustraire à la justice, s'engageait à le garder jusqu'à sa complète justification.

Le prince d'Orange déchira le placet de Marie, et répondit par un refus à la demande du bourgmestre. Dans la vaillante cité, nul ne se découragea. Maurice gardant le silence, une députation alla trouver au Biennenhof. Elle fut reçue avec hauteur, et dut s'éloigner sans avoir rien obtenu.

Marie, repoussée par le prince et désespérant d'obtenir l'autorisation de partager la détention de son mari, supplia qu'au moins il lui fût permis de le voir.

Elle s'adressa à l'un des confidentes de Maurice, qui jouissait auprès du prince d'une grande faveur. Elle espérait parvenir à toucher son âme. Il avait, lui aussi, une femme, des enfants. Cette créature si belle, si fière, s'agenouilla devant l'homme qui possédait la confiance de son persécuteur.

— On ne peut cependant se montrer si dur pour lui et pour moi, dit-elle. On l'accuse, il se défendra. On tente de le perdre, le Seigneur le sauvera parce qu'il est innocent. Mais on ne peut nous châtier, nous ! Nos maris, nos enfants, nous n'aimons, nous ne connaissons que cela ! Obtenez

que je voie Hugo. Ne nous l'a-t-on pas arraché ? Depuis qu'il est en prison, pas un être ne le visite et ne le console. Il ne cherche point à rallier ses amis ; je jure de ne point lui servir d'intermédiaire auprès d'eux. C'est la moitié de son cachot que je réclame. J'ai bien le droit d'essuyer ses larmes !

— Le prince vous a refusée, madame.

— Eh bien ! je me contenterai de moins encore... Si je ne puis rester à toute heure auprès de lui, qu'on me laisse du moins la possibilité de le voir de temps en temps... à travers des grilles, si vous voulez... mes mains sont trop frêles pour les briser... Qu'est-ce que cela peut faire au prince que nous échangeons nos confidences et nos larmes ?

— C'est impossible, madame !

— Vous craignez qu'il me charge de messages importants... Alors je me contenterai de moins encore... Des gardes assisteront à notre entretien ; ils pourront entendre les paroles échangées, épier nos regards chargés de pleurs... Mais à travers les larmes, nous nous serons vus ! Hugo saura que sa fidèle compagne songe toujours à lui, et j'importerai de ces entrevues le courage d'attendre la fin d'un procès inique.

— A quoi bon insister, madame ? dit le favori de Maurice avec impatience. Il m'en coûte de vous voir implorer ce que mon maître refuse de vous

CHEZ M. LAGUERRE

Lundi soir, M. et M^{me} Laguerre avaient engagé leurs amis à venir terminer l'année dans leurs salons de la rue Saint-Honoré.

Il n'y avait pas que des hommes politiques à cette réunion pleine de cordialité : à côté des membres du jeune barreau, tels que MM. Silvy, Georges Lachaud, Auffray, Fernand Ventre, Bocandé, on remarquait MM. Napoléon Ney, Sensier, Albert Dauriat, Eychague, Francis Cherasaus, Labbé, les peintres Forain et Mesplès.

Le général Boulanger a répondu par quelques paroles aux souhaits de bonne année, que M. Laguerre lui a offerts au nom de ses invités, quand la pendule a sonné le premier coup de minuit.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Aux électeurs de la Seine

Voici la proclamation qui a été affichée cette nuit sur les murs de Paris :

ELECTEURS DE LA SEINE

Les parlementaires, qui ont tout fait pour me rendre éligible, sont aujourd'hui affolés à l'idée de me voir élu. Mon épée les inquiétait, ils me l'ont retirée. Et les voilà plus inquiets qu'à l'époque où je la portais encore.

En réalité, ce n'est pas de moi qu'ils ont peur ; c'est du suffrage universel, dont les jugements réitérés témoignent du dégoût qu'inspire au pays l'état d'abâtardissement où leur incapacité, leurs basses intrigues et leurs discussions fastidieuses ont réduit la République.

Il leur est, en effet, plus commode de me rendre responsable du discrédit où ils sont tombés que de l'attribuer à leur égoïsme et à leur indifférence pour les intérêts et les souffrances du peuple.

Pour ne pas être obligés de s'accuser eux-mêmes, c'est moi qu'ils accusent, en me prêtant les plus invraisemblables projets dictatoriaux. Car on m'a renversé comme ministre sous prétexte que j'étais « la guerre », et on me combat comme candidat sous prétexte que je suis la dictature.

Le dictature ! N'est-ce pas nous qui l'avons subie sous toutes les formes ? Ne propose-t-on pas tous les jours d'inventer des lois d'exception pour mes électeurs et pour moi ? Si la pensée de jouer au dictateur avait pu me venir, il me semble que c'eût été quand j'avais, en qualité de ministre de la guerre, toute l'armée dans la main. Rien dans mon attitude n'eût-il pu alors justifier ce soupçon injurieux ?

Non ! j'ai accepté les sympathies de tous sans songer à « voler la popularité » de personne. Qu'y a-t-il de dictatorial dans un programme qui réclame une révision constitutionnelle par le système le plus démocratique, c'est-à-dire au moyen d'une Constituante où chaque député aura toute faculté de défendre et de faire prévaloir ses opinions ?

Les chefs du parti républicain s'étaient

fondés sur mon républicanisme pour m'ouvrir les portes du ministère. En quoi ai-je donc, depuis lors, démerité de la République ? Qu'on me cite un seul acte, une seule profession de foi où je ne l'aie pas nettement affirmée ! Mais je veux, comme la France veut aussi, une République composée d'autre chose que d'une réunion d'ambitions et de cupidités. Que pouvons-nous espérer des gens qui, après s'être, de leur propre aveu, trompés depuis quinze ans, osent se représenter à vous en vous redemandant votre confiance ?

ELECTEURS DE LA SEINE

La France a aujourd'hui soif de justice, de droiture et de désintéressement. Tenter avec vous de l'arracher au gaspillage qui l'épuise et aux compétitions qui l'avitissent, c'est pour moi la servir encore. La patrie est notre patrimoine à tous. Vous l'empêchez de devenir une proie pour quelques-uns.

Vive la France !

Vive la République !

GÉNÉRAL BOULANGER.

Paris, le 3 janvier 1889.

Vu : Le candidat,

GÉNÉRAL BOULANGER.

NOUVELLES MILITAIRES

Nous avons déjà dit que la période d'instruction des réservistes de la cavalerie sera exceptionnellement réduite, cette année, à 25 jours.

Nous rappelons que ce sont les réservistes de cette arme appartenant aux classes 1880 et 1882 qui seront convoqués, par quarts et par ordres d'appel individuels.

Le premier quart accomplira sa période d'instruction du 15 janvier au 8 février.

Les trois autres quarts seront convoqués respectivement du 13 février au 9 mars, du 14 mars au 8 avril et du 15 avril au 9 mai.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Le Journal officiel vient de publier un mouvement portant sur un certain nombre de juges et de suppléants de juges de paix.

M. Mathieu, président de la Société de Secours mutuels de Saumur, est nommé suppléant de juge de paix pour le canton Nord-Est de Saumur, en remplacement de M. Renou, démissionnaire.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, à 8 heures, que M. l'abbé Garnier donnera à l'église Saint-Pierre la conférence que nous avons annoncée.

La compétence de M. l'abbé Garnier dans les questions ouvrières est trop connue pour que nous ayons besoin d'en faire l'éloge. Sa connaissance approfondie de l'état actuel de la société et de ses besoins donnent à sa parole une autorité reconnue partout.

Profondément convaincu, son langage clair, précis, a le don de toujours captiver et d'élever son auditoire.

RECrutement. — CLASSE DE 1888

Le tirage au sort, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, est fixé aux jours et heures ci-après désignées :

Montreuil-Bellay, le lundi 21 janvier, à deux heures et demie, à la mairie.

Saumur (Nord-Est), le mardi 22 janvier, à une heure et demie, à la mairie.

Gennevilliers, le mercredi 23 janvier, à deux heures, à la mairie.

Saumur (Nord-Ouest), le jeudi 24 janvier, à une heure, à la mairie.

Doué-la-Fontaine, le vendredi 25 janvier, à une heure et demie, à la mairie.

Vihiers, le samedi 26 janvier, à une heure et demie, à la mairie.

Saumur (Sud), le lundi 28 janvier, à une heure, à la mairie.

TEMPERATURE. — Le vrai froid est arrivé depuis deux jours. Temps clair et vent nord-est. Ce matin, le thermomètre est descendu à 6 degrés au-dessous de zéro.

CRUE DE LA LOIRE

Nous avons reçu communication des avis de crue suivants :

Tours, 3 janvier, 2 h. soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3 m. 40 à 3 m. 50 à Langeais, et qu'il aura lieu le 5 janvier vers 11 heures du soir.

Tours, 3 janvier, 3 h. soir.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 4 m. 40 à Tours, paraît devoir s'élever à 3 m. 80 seulement.

On présume qu'il aura lieu le 5 janvier vers 5 heures du soir.

Tours, 3 janvier, 3 h. 1/2 soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3 m. 25 à Saumur, et qu'il aura lieu le 6 janvier vers onze heures du matin.

On nous écrit de Roanne, le 4^e janvier :

« Contrairement à ce que l'on redoutait, la Loire a cessé subitement de monter hier, à onze heures du soir.

« Ce matin, elle avait diminué de 2 mètres.

« La panique a aussitôt cessé parmi les riverains qui avaient fui leurs demeures.

« Depuis 1866 on ne l'avait pas vu aussi forte. Elle a atteint 5 mètres au-dessus de l'étiage.

« Dans la plaine du Forez, elle mesurait une largeur de plus de 600 mètres.

« On ne signale pas d'accidents graves. »

D'après cette dépêche, on peut se féliciter que le temps se soit mis subitement au froid, sinon nous aurions pu avoir de grandes crues qui eussent, par leurs ravages, augmenté la misère à cette époque.

Le baromètre se tient très élevé et fait présager une période de froids.

L'ESPRIT ANGEVIN

La semaine dernière, nos compatriotes de Paris étaient réunis chez Corazza, au Palais-Royal, sous la présidence de M. Eugène Berger, notre sympathique député.

Après un dîner aussi gai que cordial, M. le docteur Motet, l'éminent aliéniste du parquet de la Seine, a salué M. Berger en ces termes :

« Monsieur,

« Au nom de l'association amicale des Angevins à Paris, j'ai l'honneur de lever vers vous mon verre et de vous saluer.

« Nous vous remercions, Monsieur, d'avoir bien voulu accepter la présidence de ce dîner, et d'être venu prendre au milieu de nous une place à laquelle nous désirions depuis longtemps vous voir.

« Vous appartenez, Monsieur, à cette représentation de l'Anjou qui compte tant d'hommes distingués : vous êtes l'un des plus aimés, des plus respectés ; nous sommes heureux de vous exprimer les sentiments de la plus vive, de la plus cordiale sympathie.

« Vous pourrez dire à vos collègues que vous avez rencontré ce soir des hommes qui gardent pieusement dans leurs cœurs la souvenir de leur berceau, dont la pensée s'envole souvent vers leur cher Anjou, vers les amis absents qui, eux aussi, nous en sommes sûrs, ne nous oublient pas.

« Je bois à vous, Monsieur, à notre cher Anjou. »

M. Berger a répondu :

« Messieurs,

« L'aimable et spirituel docteur Motet me permettra de ne répondre que par une contenance modeste... et satisfaite aux paroles si bienveillantes qu'il vient de m'adresser. Mais je tiens à le remercier devant vous de l'honneur que lui et les membres du Comité ont bien voulu me faire en me désignant pour la présidence de ce banquet, présidence enviable et facile, Messieurs, qui n'exige ni sonnette, ni présence d'esprit, ni vigueur de poumons, où l'on n'a pas le temps de s'user, où l'on n'a pas à infliger de mesures disciplinaires, et qui s'exerce — chose bien rare ailleurs — au milieu de gens tous d'accord et toujours heureux de se retrouver. Je n'avais d'autre titre à cette faveur que d'être un partisan prononcé, résolu des associations comme la vôtre. Je les crois utiles, salutaires, excellentes, et je les vois avec plaisir se multiplier et s'étendre de plus en plus. Il est bon que dans ce grand Paris où l'on est isolé au sein de la foule, les enfants d'une même province établissent entr'eux un lien permanent ; qu'ils travaillent à se grouper ; qu'ils recherchent les occasions de se rencontrer et de se connaître. Il est bon aussi — et c'est là peut-être le principal avantage de ces réunions amicales — qu'ils s'aident et s'encouragent à conserver au fond du cœur le souvenir de leur berceau. L'homme ne saurait avoir trop de liens, trop de devoirs, trop de motifs d'affection et de dévouement.

« L'amour de la patrie, l'amour de pays

accorder. Quant à moi, je ne suis rien, rien !

— Votre maître ! dit Marie, votre maître ! L'œuvre qu'il accomplit à cette heure est assez inique pour jeter une ombre éternelle sur sa gloire. Le prince d'Orange cessera d'être le vainqueur aimé du peuple, pour rester, dans les souvenirs de l'histoire, le tourmenteur de Barneveldt et de Grotius.

Elle sortit, comprenant l'inutilité de s'abaisser davantage. Mais à partir de ce moment, elle n'eut qu'un souhait, âpre, ardent : savoir ce qui se passait au fond de cette prison de Biennenhof où ni la mère, ni la femme n'avait le droit de pénétrer. Chaque fois qu'un ami réussissait à percer l'obscurité des scènes qui s'y déroulaient, il accourait dans cette maison en deuil ; mais les fidèles n'y venaient pas seuls. Marie y attendait aussi des gardiens soudoyés, des soldats de garde touchés de pitié, des joueurs de dés dont l'escarcelle était vide. Elle les accueillait avec joie, dépensant son épargne, vendant ses bijoux, entraînant avec elle ses enfants dans le sentiment d'une tendresse aveugle, absolue, les grandissant de son héroïsme, faisant de ses trois fils des hommes capables de sauver ou de venger leur père.

Pendant deux mois, Grotius subit toutes les horreurs de la solitude, des cruautés lâches d'un tyran servi par des misérables.

Au bout de ce temps, afin de donner au procès une apparence de justice, un synode fut assemblé

à Dordrecht. La plupart des souverains de l'Europe y furent représentés : le roi d'Angleterre, l'électeur Palatin, le landgrave de Hesse, les Suisses protestants de Genève ; Middelbourg, Brême, Landau, y envoyèrent des députés et des ministres. L'archevêque de Cantorbéry s'y trouvait, ainsi que l'évêque de Landou. On déclara le synode ouvert le 13 novembre 1618, sous la présidence de Jean Bogerman, de Lowarde, capitale de la Frise. On y discuta pendant dix-huit mois ; enfin la doctrine d'Arminius fut condamnée. En conséquence, ses disciples furent déclarés incapables de toute fonction ecclésiastique et académique jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction à l'Eglise, par un retour sincère, et fussent reçus à la communion. Le 23 mai 1619, le synode termina son œuvre. Barneveldt, Grotius et leurs amis, condamnés au point de vue théologique, allaient passer devant un nouveau tribunal. Elever les grades académiques aux deux hommes qui avaient le plus fait pour la liberté et la gloire des Provinces-Unies ne pouvait suffire à Maurice de Nassau. Le procès dont le premier acte venait de finir à Dordrecht allait revenir sur un autre théâtre.

Vingt-six commissaires vendus au prince furent chargés par lui de rechercher les preuves de la conspiration de Barneveldt avec les Espagnols. Non seulement le prince l'accusait hautement, mais ses amis réclamaient un châtiement exem-

plaire, s'efforçant d'entraîner le peuple dans cet acharnement odieux.

Et, en même temps qu'on instruisait le procès, on refusait aux accusés le droit de choisir des défenseurs et d'appeler des témoins.

Pas un jour ne se passait sans que Marie, qui sans cesse allait de sa maison aux abords de la prison, n'entendit raconter quelque nouvelle infamie.

En apprenant quels juges lui étaient donnés, Grotius les refusa, les déclarant vendus au prince. Ils n'en continuèrent pas moins à instruire cette affaire de prétendue conspiration. Irrités du dédain que leur témoignait le prisonnier, ils eurent recours à des raffinements de barbarie. Lors de son premier interrogatoire, comprenant qu'ils n'obtiendraient ni un aveu déshonorant, ni même une concession, les commissaires qui, jusqu'alors, laissaient à Grotius du papier et de l'encre afin de préparer sa défense, les lui firent retirer. On s'efforça de troubler tour à tour son cœur et son cerveau. Tantôt on lui annonçait que sa femme et ses enfants porteraient la peine de son obstination à persévérer dans sa doctrine et à demeurer fidèle à son ami malheureux ; tantôt on le privait à la fois de nourriture et de sommeil. On arrivait au milieu de la nuit recommencer des interrogatoires sans fin dans lesquels, à dessein, l'ordre des faits se trouvait bouleversé et dénaturé. S'il désirait

qu'on lui communiquât ses précédents interrogatoires, il ne pouvait en obtenir la lecture. Pressé de toutes parts, seul depuis près de deux années, presque sans nouvelles des siens, Grotius, quelque fort qu'il fût, eut des heures de faiblesse, durant lesquelles il songea, plein d'angoisse, à ceux qui roulaient en même temps que lui dans l'abîme. Des larmes brûlantes lui venaient aux yeux, tandis que les noms de Marie et de ses enfants mouraient sur ses lèvres. Mais si son âme tendre éprouvait des faiblesses nées d'une sensibilité exquise il reprenait la plénitude de son intelligence et de sa force, sitôt qu'il se trouvait en présence de ses ennemis.

L'esprit inquiet et ambitieux de l'Angleterre avait gagné plus d'un des commissaires. On eut l'audace de reprocher au grand homme d'avoir écrit *Les Mers libres*. On lui fit un crime de patriotisme qui lui avait dicté cet ouvrage, de son éloquence et du succès qu'il avait obtenu.

Grotius les regarda en face et leur répondit :

— Je suis Hollandais, ministre d'une ville de Hollande, je ne reconnais pour juges que des Hollandais !

Ces fières paroles ne pouvaient qu'augmenter la haine des commissaires. Elle éclata d'une façon terrible.

(A suivre.)

natal, l'amour de la famille ne sont pas des sentiments qui se contrarient et se nuisent. Ce sont des sentiments qui s'appuient, qui se soutiennent, qui se fortifient mutuellement, et je suis assuré, messieurs, d'être l'interprète de tous les sénateurs et députés de Maine-et-Loire en m'associant en leur nom comme au mien à l'espérance exprimée par M. le docteur Motet. Nous touchons à l'époque des vœux de nouvelle année. Eh bien, messieurs, le souhait que je forme pour nous autres Angevins, c'est que nous nous rappelions toujours la vignette gravée en tête du menu de ce dîner, c'est que dans toutes les directions où peuvent nous mener les exigences de nos carrières et les hasards de la vie, nous ne perdions jamais entièrement de vue les flèches de Saint-Maurice et les tours de notre vieux château. Soyons des Angevins persévérants et fidèles. Nous le pouvons en pleine sûreté de conscience, certains que nous sommes de rester quand même et avant tout des patriotes et des Français.

Ces réflexions m'amènent à vous proposer un toast. Je vous propose de boire à l'esprit angevin, au génie particulier et caractéristique de notre province.

Mon Dieu! Messieurs, je vous préviens que je vais dire du bien de nous... Mais, nous sommes ici en famille. En famille, il est bien permis de se congratuler un peu, et, d'ailleurs, vous connaissez le proverbe: « Mieux vaut dire du bien de soi que du mal des autres! » — Ah! je n'entends mal parler de personne. Je rends pleine justice à la tenacité souvent héroïque de nos voisins les Bretons, à la sagesse normande, à l'activité industrielle des habitants du Nord, à l'imagination, aux brillantes facultés oratoires de nos populations méridionales. Mais, nous aussi, Messieurs, nous avons bien nos mérites, et ces mérites ne sont pas à dédaigner. Sans doute, il y a des pays dont l'originalité s'accuse par des contours plus vigoureux; par des reliefs plus puissants, et, pour rendre la physionomie morale de l'Anjou, il faut, j'en conviens, employer plutôt des nuances légères que des couleurs éclatantes; mais cette physionomie, quoique discrète et un peu voilée, n'en a pas moins ses traits propres et son cachet spécial.

L'esprit angevin — tel que je me le représente, tel que vous avez pu l'observer vous-mêmes — c'est quelque chose de tempéré, de pondéré, de pénétrant et de judicieux, c'est un heureux mélange de mesure et de finesse, de bonne grâce et de bon sens. Avisé, sagace, voyant vite et juste, il a le don précieux de ne rien exagérer, de ne rien surfaire, de ramener chaque chose à ses véritables proportions. Les mots retentissants, les phrases à effet, les formules ambitieuses n'ont guère prise sur lui.

Un peu narquois, un peu moqueur, parfois même un peu sceptique, il a le sentiment vif et prompt du ridicule; il n'est dupe d'aucun faux semblant, il déteste l'affectation, il a l'horreur instinctive de ce qui est prétentieux, emphatique ou pédantesque. En tout, son penchant le porte vers le vrai, le naturel, la sincérité, la clarté. Seulement, — et qui oserait l'en blâmer? — il lui plaît que la vérité soit présentée avec grâce; il préfère que le naturel ne soit pas dépourvu d'élégance ni la raison d'agrément, et il demande à la vertu elle-même d'être aimable. Peut-être ne possède-t-il pas en général, et sauf quelques exceptions frappantes, une grande puissance d'initiative et de création. Mais comme il est souple et compréhensif! Comme il est ouvert et hospitalier à toutes les idées! Avec quelle facilité il sait les saisir et se les assimiler! Combien, de tout temps, n'a-t-on pas trouvé dans notre province, combien n'y trouverait-on pas encore d'hommes éclairés, instruits, curieux des sciences et des lettres, amateurs délicats des arts, épris de toutes nobles distractions, de toutes les nobles jouissances intellectuelles!

En Anjou, l'esprit comme le sol se prête à des cultures diverses, et sa fertilité se manifeste sous des formes variées. En jetant les yeux sur la liste de nos illustrations anciennes et modernes, nous y voyons des poètes; nous y voyons des écrivains, des érudits, des jurisconsultes; nous y voyons des artistes éminents parmi lesquels vous m'en voudriez de ne pas saluer au passage les noms de David et de Lenepveu. Mais, s'il me fallait indiquer la faculté maîtresse de nos compatriotes, celle qui paraît chez eux la plus générale, la plus prononcée, la plus inhérente à leur nature, je

dirais que c'est l'aptitude aux sciences d'observation, témoins le chimiste Proust, les botanistes Aubert Dupetit-Thouars et Merlet de la Boulaye, témoins les Béclard, les Bérard, les Ollivier d'Angers, et celui qui, par un rare privilège, est à la fois une gloire du passé et une gloire contemporaine, notre illustre et vénéré Chevreul.

Un mot encore, Messieurs. Dans notre pays, il existe un rapport étroit, une harmonie complète entre l'esprit et les mœurs, de même que chez nous l'esprit est ouvert et hospitalier, comme je le disais tout à l'heure, le caractère est éminemment sociable et courtois.

Joachim du Bellay ne se trompait pas, quand il parlait de la douceur angevine — une douceur qui n'exclut pas l'énergie, et qui n'empêche pas les enfants de l'Anjou de se faire tuer bravement, quand il le faut — mais qui apparaît et domine dans les relations publiques et privées. Je me souviens d'avoir habité dans ma jeunesse un département — ah! très éloigné du nôtre — où c'était — j'espère que ce n'est plus — où c'était une profession, une position sociale que d'être l'ennemi de quelqu'un. Être l'ennemi de M. X..., cela suffisait pour poser un homme, et dispensait souvent de faire autre chose. Eh! bien! Messieurs, voilà une profession qui n'a aucun avenir, aucune chance de succès en Anjou. En Anjou, comme partout, il peut y avoir des dissidences politiques, religieuses, philosophiques; nous pouvons être divisés; nous pouvons même nous combattre; mais nous n'arriverons jamais à nous détester. Au-dessus de toutes les divergences, de toutes les luttes de partis, de toutes les compétitions de personnes, plane un sentiment général de bienveillance, de tolérance, de modération et comme de solidarité invincible grâce auquel les blessures ne s'enveniment pas, les rivalités ne dégénèrent pas en haines, et la porte reste toujours ouverte à la réconciliation et à la paix.

Discernement, finesse, culture délicate, sociabilité, urbanité, voilà les qualités de notre cher Anjou, voilà ses titres de noblesse, et je ne sais si je ne me trompe, Messieurs, mais il me semble qu'en essayant de définir l'esprit angevin, j'ai décrit sous un de ses aspects l'esprit français lui-même, l'esprit français, quand il n'est pas troublé par des commotions violentes et qu'il suit sa pente naturelle, l'esprit français des meilleurs jours. A bien des égards, notre province est l'image réduite de la patrie. Ce doit nous être une raison de plus pour en être fiers et pour l'aimer.

A l'esprit angevin, Messieurs! Puisse-t-il nous laisser à nos successeurs tel que nous l'avons reçu de nos devanciers. Puisse-t-il persister au milieu des nouvelles générations avec toutes ses qualités sérieuses et charmantes!

Listes Électorales

Voici les époques des diverses opérations relatives aux listes électorales:

- Du 4^{me} au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.
- Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.
- Du 14 au 15 janvier. — Publication des tableaux de rectifications.
- Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.
- Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.
- Du 9 au 12 février. — Vérifications des décisions des commissions.
- Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.
- Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.
- Du 27 février au 2 mars. — Notifications des décisions du juge de paix.
- 31 mars. — Clôture des listes.

PRINCIPES DE 1889

L'année 1889 nous apporte une admirable Euclyptique de Léon XIII. Le Saint-Père se réjouit de la renaissance catholique dont l'année jubilaire a donné de si éclatants témoignages. Elle nous apporte aussi une vigoureuse brochure de M^r Freppel sur la Révolution française.

L'éloquent évêque, après avoir étudié le mal dont souffre la France, a indiqué le remède avec une justesse de vues admirable.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'en reproduire ci-après la table des matières.

AVANT-PROPOS.

- I. Réformes et Révolution.
- II. La Révolution française et le Christianisme.
- III. La Révolution française et l'Europe chrétienne.
- IV. La Révolution française et la Liberté.
- V. La Révolution française et les Légistes.
- VI. La Révolution française et l'Égalité.
- VII. La Révolution française et la Fraternité.
- VIII. La Révolution française et la Propriété.
- IX. La Révolution française et le Travail.
- X. La Révolution française et l'Instruction.
- XI. La Révolution française et le Militarisme.
- XII. La Révolution française et l'avenir de la France.

CONCLUSION.

La brochure paraîtra demain 5 janvier chez les éditeurs Roger et Chernovitz.

Canal de Panama

M. LIÉNARD, Banquier à Saumur, prévient les Actionnaires et Obligataires du Canal de Panama, qu'il tient à leur disposition des feuilles d'adhésion aux propositions faites par le Comité.

Le double assassinat de Noizay

M. Choissard, adjoint au maire de Noizay, petite commune près de Vouvray (Indre-et-Loire), et M^{me} Choissard ont été assassinés l'avant-dernière nuit.

On n'a encore que peu de détails sur cet épouvantable événement, mais voici ce qu'on a déjà pu recueillir.

Hier matin, à la première heure, des voisins de la famille Choissard se sont aperçus que des flammes sortaient par les fenêtres de la maison. Aussitôt l'alarme a été donnée et on s'est empressé d'accourir.

Les premiers arrivés ont aperçu à la lueur de l'incendie des traces de sang sur le plancher et sur le lit.

L'incendie éteint, on découvrit dans le foyer deux cadavres, ceux de M. et de M^{me} Choissard. Les deux vieillards avaient été assommés puis jetés dans le feu.

Les époux Choissard étaient possesseurs d'une fortune relativement considérable. Le coffre-fort renfermait d'importantes valeurs était intact; ceux qui ont commis le double crime ignoraient sans doute l'existence du coffre ou n'ont pas eu le temps de le fracturer. Il paraît certain qu'une somme d'argent qui n'était pas enfermée dans le coffre-fort a disparu.

M. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République, M. le juge d'instruction, la gendarmerie se sont transportés à Noizay pour commencer l'enquête. Ils ne sont rentrés à Tours qu'à huit heures du soir.

Ce matin, une nouvelle descente de justice a eu lieu.

En attendant, la gendarmerie et la police fouillent toutes les maisons suspectes de Tours et des environs et des télégrammes ont été lancés dans toutes les directions pour aviser les autorités du double crime.

INONDATIONS DANS LA GIRONDE

Bessèges, 2 janvier.

Le beau temps semble revenu après vingt-cinq jours de pluies continuelles à Bessèges et dans la région. La crue a atteint le quartier du Travers. La plaine de Castillon ressemble à un lac.

La route de Saint-Ambroix à Villefort est détériorée.

Les correspondances sont interrompues sur divers points de la région. Les campagnes environnantes sont submergées. Les semailles sont en partie perdues.

La Cèze et la Gagnières sont rentrées dans leur lit.

La gendarmerie a été en service toute la nuit sur le pont de la gare. L'émotion est vive parmi les populations.

Bordeaux, 3 janvier.

Depuis hier le temps s'est mis au froid sec.

Ce changement de température s'est produit fort à propos, pour arrêter les inondations, qui avaient déjà pris un caractère menaçant.

Des dépêches reçues de La Réole annoncent que la crue a atteint 7 mètres 88 centimètres au-dessus de l'étiage.

La crue horaire est de 3 centimètres.

En 1875, la crue avait atteint 10 mètres 43 centimètres.

La place du Commerce et toutes les maisons du quai sont inondées.

Les communes de Flondès et de Borie sont sous l'eau.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 janvier.

Les tendances du marché restent à la hausse. Le 3 0/0 se traite à 83.05; en tenant compte du prix du report c'est une hausse de 6 centimes pour la séance. Le 4 1/2 0/0 s'établit à 104.85.

L'action du Crédit Foncier est fermée à 1 362.50. Les obligations foncières et communales conservent leurs plus hauts prix. Parmi ces obligations, celles de l'emprunt 1885 sont les plus avantageuses à cause de leurs bas prix par rapport aux obligations similaires.

La Société Générale commence à se mettre en mouvement; on la demande à 467.50.

Les honneurs de la journée reviennent à la Banque de Paris qui réalise une hausse de 17.50. Elle fermait hier à 695; elle a débuté à 900 et termine à 912.

Le Panama a éprouvé aujourd'hui des fluctuations assez étendues. On a ouvert à 132 et par réactions successives on est redescendu à 120. Les obligations à lots se maintiennent à 235.

La souscription aux 15.800 bons privilégiés de l'Union Agricole Portugaise est ouverte jusqu'au 10 janvier aux caisses de la Banque Lusitanie en Portugal et chez tous ses correspondants.

Transactions assez suivies sur le Patrimoine-Vie que l'on négocie au parquet de 80 à 85.

L'obligation des Chemins de fer Economiques se recommande à l'attention des capitalistes; elle est à 8 et 9 fr. au-dessous des titres similaires des chemins Algériens et présente les mêmes garanties.

BOURSE DE PARIS

DU 3 JANVIER 1889.

Rente 3 0/0	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	86 45
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 50
Obligations du Trésor	810 »

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 5 janvier

Le Petit Faust, opérette bouffe.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÈRE

LUNDI 7 Janvier 1888

LE PETIT FAUST

Opérette bouffe en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Crémieux et A. Jaime, musique d'Harvé.

TOURNEE PLET

TÉTREL, ex-Directeur du théâtre d'Amiens, administrateur.

Mercredi 9 Janvier 1889,

Avec le concours de

M. PLET, du Palais-Royal; M^{lle} CARINA, du Palais-Royal; M. LEGREY, du Vaudeville; M. PAUL CHAUB, du Vaudeville; M^{lle} BLANCHETEAU, du Palais-Royal; M. G. BARBIER, du Gymnase; M. LEGREY fils, du Théâtre Cluny.

Une seule représentation du grand succès du théâtre du Palais-Royal

LE PARFUM

Comédie en 3 actes, de MM. Er. Blum et R. Toché.

On commencera par

HORACE ET LILINE

Comédie en 1 acte, par M. Er. Blum.

Bureaux: 8 heures. — Rideau: 8 heures 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 décembre:

TEXTE. — L'Education de Marc-Aurèle, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Nouveaux bâtiments de la Sorbonne, par M. Georges Lafaye. — La Sympathie chez les bêtes; les Mammifères (fin), par M. E. Lesbazeilles. — Les Marteaux, par M. Alfred de Vaulabelle. — La Meunière de l'Aunais (fin), par M^{me} Th. Benzon (M^{me} Blanc). — Si vous étiez malade..., par M. Paul Lafitte. — Adieux, par M. Edouard Charton. — Tables. — Titres. — Extrait des Ephémérides d'une histoire du Magasin pittoresque.

GRAVURES. — Buste de Marc-Aurèle enfant, dessin de M. Froment. — Cavalier de La Salle. — Restauration de la Sorbonne, à Paris, dessin de M. A. Normand. — La Fête des Bonnes gens; biscuit de la Manufacture de Sèvres, dessin de M. Edouard Garnier.

P. GODART, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance
d'Angers.

Etudes de M^e BONIN, avoué à Angers,
rue du Commerce, 16, de feu
M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,
sous la gérance actuelle de M^e
BRAC, notaire audit lieu, et de M^e
GASNIER, notaire à Angers, rue
Saint-Denis.

**ADJUDICATION le samedi
12 janvier 1889, à une heure
du soir, en l'étude de feu M^e
GAGNAGE et par le ministère de
M^e BRAC, notaire, gérant de
cette étude, et de M^e GASNIER,
notaire à Angers.**

VENTE

SUR LICITATION

En deux Lots
DE DEUX

CLOS de VIGNES

ET

PETITES MAISONS

Y ATTENANT

Situés commune de Saumur, cantons de
Grenelle et de la Gueule-du-Loup.

1^{er} lot, sur la mise à prix
de..... 1,600 fr.
2^e lot, sur la mise à prix
de..... 4,000 fr.
Total des mises à prix..... 5,600 fr.
Outre les frais et charges.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments :

1^o A M^e BRAC, notaire à Sau-
mur, dépositaire du cahier des
charges ;

2^o A M^e GASNIER, notaire à
Angers ;

3^o A M^e BONIN, avoué à
Angers, poursuivant la vente.

Pour insertion sommaire,
Signé : BONIN.

Étude de M^e HACAULT, notaire
à Montreuil-Bellay.

Le DIMANCHE 6 Janvier 1889, à midi,

CONTINUATION DE LA

VENTE MOBILIÈRE

Au Coudray-Macouard, en la
maison de M. FOUCHER.

On vendra :

Grande quantité de linge, cave à
liqueur, des couverts en métal blanc,
et autres objets mobiliers ;

Une grande quantité de livres, les
œuvres complètes de Voltaire (68
volumes) ; — la Sainte Bible, 4 in-
folios, édition de 1777 ; — les œuvres
complètes de Châteaubriant, Mira-
beau, Lamartine, Jean-Jacques Rous-
seau, Buffon, lord Byron, Histoire de
France de Michelet et autres bons
ouvrages.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e BRETON, notaire à
Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

DE

Mobilier et Marchandises

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à
midi, et jours suivants, s'il y a lieu,
M^e BRETON, notaire à Varennes,
procédera à la vente aux enchères
publiques des meubles, objets et
effets mobiliers et marchandises
dépendant de la faillite du sieur
NÉRET-LELIEVRE, ancien marchand
forain, au bourg de Varennes, en
vertu d'une ordonnance de M. le
juge-commissaire de ladite faillite.

On vendra notamment :

Deux armoires, un secrétaire, un
buffet, un lit complet, tables, chaises,
glace, batterie de cuisine, un cheval,
une belle voiture de marchand
forain avec matériel, marchandises
diverses, articles de Paris, jouets
nombreux, articles de ménage, et
quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Etude M^e GAUTIER, notaire à
Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er}
novembre 1889,

LA GRANDE PRAIRIE
DE
L'ILE PONNEAU

S'adresser au garde, M. PAPIILLON
qui habite l'île, ou au notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

**DEUX MAISONS
DE COMMERCE**

L'une, rue d'Orléans, 41,
L'autre, rue de la Tonnelie, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON,
ou à M^e BRAC, notaire.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD,
rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au com-
merce, actuellement occupée par
M. Alphonse LEROUX, loueur de
voitures, rue Beaurepaire, 8.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉAN, rue
d'Alsace, 29.

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse
LEROUX, loueur de voitures, rue
Beaurepaire, demeurera même rue,
n^o 57, près l'Ecole de cavalerie.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'on lui envoie des
pommes à cidre des meilleures
contrées de Bretagne et de Norman-
die.

Désormais, elle fera fabriquer elle-
même le cidre qu'elle livre à la con-
sommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er}
choix pour mettre en bouteilles.

BRODERIES OR, ARGENT et en
tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-
Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits.....	1 50
— bristol.....	2 »
— — anglaises et bâtarde.....	2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et	3 50
— taille-douce.....	4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.

Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, Succ^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison
PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous
facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que
500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations
et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Jugement du Tribunal civil
de la Seine du 8 Mai 1875

Noël et le Jour de l'An

CHAPELLERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux
souples et imperméables, provenant
de la Maison LAVILE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE,
pour Dames, Fillettes et Bébés,
Toques, Fourrures en tous genres,
le tout de la Dernière Mode et à
Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet
grec, ainsi qu'un Grand Choix de
Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui
permet de livrer sous 24 heures
toute Commande ainsi que les
Réparations.

M^{me} RICHARD, Rue Saint-
Jean, n^o 20,
Saumur, demande une **bonne**
apprêtuse et une **apprentie**
pour les Modes.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de
pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à
Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le
marquis DE CHEVILLE, de M. Ch. DE
FRANCOIS, président de la Société
d'Horticulture du Nord; de MM.
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

ON DEMANDE un Apprenti
boulangier, chez M. DEGREZELLES,
quai de Limoges, n^o 67.

UN MÉNAGE, muni de bons certi-
ficats, demande une place,
le mari comme garde, régisseur, etc.,
la femme pour cuisine, ménage et
basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe
quelle quantité et à des prix très bon
marché.

Prix spécial pour l'année.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Succ^r

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confiserie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc.
Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale
toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine,
modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les
affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue
d'Orléans, à Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.